



14^e ÉDITION DU RAPPORT SUR LES PRIX ALIMENTAIRES AU CANADA 2024



AUTEURS ET CONSEILLERS

MEMBRES ET CONSEILLERS DE L'UNIVERSITÉ DALHOUSIE

Dr. Sylvain Charlebois
(chef de projet-Université
Dalhousie)
Facultés de gestion
sylvain.charlebois@dal.ca

Andrea Rankin
Faculté de Management
Andrea.Rankin@dal.ca

Stacey Taylor
Faculté d'informatique
Stacey.Taylor@dal.ca

Dr. Vlado Keselj
Faculté d'informatique
vlado.keselj@dal.ca

Dr. Gumataw Abebe
Faculté d'agriculture
gumataw.abebe@dal.ca

Dr. Stefanie Colombo
Faculté d'agriculture
scolombo@dal.ca

Dr. Tiff-Annie Kenny
Faculté de médecine,
Univiersté Laval
tiff-annie.
kenny@crchudequebec.
ulaval.ca

Dr. Kathleen Kevany
Faculté d'agriculture
kkevany@dal.ca

John Keogh
Centre McGill pour la
convergence de la santé et
de l'économie
John.keogh@mcgill.ca

Dr. Monika Korzun
Faculté d'agriculture
mkorzun@dal.ca

Dr. Paola A. Marignani
Faculté de médecine
Paola.Marignani@dal.ca

Janet Music
Faculté des arts et des
sciences sociales
janet.music@dal.ca

Dr. Rick Nason
Faculté de Management
Richard.Nason@dal.ca

Dr. Armağan Özbilge
Faculté d'agriculture
ozbilgea@dal.ca

Dr. Phoebe Stephens
Faculté d'agriculture
pstephen@dal.ca

Samantha Taylor
Faculté de Management
Samantha.Taylor@dal.ca

MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ DE GUELPH

Dr. Evan Fraser
(responsable du campus-
Université de Guelph)
École de commerce et
d'économie Gordon S. Lang
frasere@uoguelph.ca

Dr. Ethan Jackson
ChainML
jackson.ethan.c@gmail.com

Kristina Kupferschmidt
École d'ingénieurs et Institut
des vecteurs
kupfersk@uoguelph.ca

Dr. Graham Taylor
École d'ingénieurs et Institut
des vecteurs
gwtaylor@uoguelph.ca

Dr. Maria Corradini
Collège d'agriculture de
l'Ontario (CAO) et Chaire
Arrell en qualité des aliments
mcorradi@uoguelph.ca

Dr. Jess Haines
Relations familiales et
nutrition appliquée
jhaines@uoguelph.ca

Cody Kupferschmidt
Éroder l'IA
Cody@erode.ai

Sara El-Shawa
École d'ingénieurs et Institut
des vecteurs
selshawa@uoguelph.ca

Paul Uys
Collège d'agriculture de
l'Ontario (CAO)
pauluys@uoguelph.ca

MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ DE LA SASKATCHEWAN

Dr. Stuart Smyth
(responsable du
campus-Université de la
Saskatchewan)
Économie de l'agriculture et
des ressources
stuart.smyth@usask.ca

MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ DE LA COLOMBIE- BRITANNIQUE

Dr. Kelleen Wiseman
(responsable du campus-
Université de la Colombie-
Britannique)
Faculté des terres et des
systèmes alimentaires
kelleen.wiseman@ubc.ca

Dr. Richard Barichello
Faculté des terres et des
systèmes alimentaires
rick.barichello@ubc.ca

Dr. Matias Margulis
École de politique publique
et d'affaires mondiales
matias.margulis@ubc.ca

Xiaoyu Zhu
Chercheur pédagogique
MFRE
zaffor@student.ubc.ca

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Janet Lord
Éditeur de copie

Kim Humes
Communications

Jann McFarlane
Concepteur
Jann McFarlane
Digital Media

SOUTIEN DE





TABLE DES MATIÈRES

Résumé	5
Vue d'ensemble de 2023 : Nos performances	12
Faits marquants 2023	16
Profit et concurrence sur le marché dans le secteur de l'alimentation	16
Conflits de travail	18
Produits laitiers	19
Perturbations climatiques	19
Code de conduite pour la protection des consommateurs	20
Géopolitique alimentaire	21
Rapport sur les prix alimentaires au Canada : Prévisions pour 2024	22
Méthodologie	22
Modèle de vecteur autorégressif des écarts	23
Simulations de Monte Carlo	23
Facteurs et moteurs macroéconomiques pour 2024	24
Prix des aliments par province	25
Les éléments de la liste de surveillance 2024	26
Ce qui nous attend en 2024	29
Concurrence des épiceries au Canada-Projet de loi C-56	29
Incidences géopolitiques	30
Taxe fédérale sur le carbone	31
Plastique	32
Changements dans le budget des ménages	32

Résumé

Il s'agit de la 14e édition du Rapport sur les prix alimentaires au Canada, une publication annuelle produite de manière collaborative par l'Université Dalhousie, l'Université de Guelph, l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de la Saskatchewan. Chacune de ces universités contribue à enrichir la profondeur du rapport et sa vision régionale.

Le rapport de l'année dernière prévoyait une augmentation globale des prix de 5 à 7 % pour 2023. Le taux actuel d'augmentation des prix des denrées alimentaires se situe dans la fourchette prévue à 5,9 %, selon les dernières données disponibles de l'Indice des prix à la consommation.¹ Toutes les prévisions se situent dans la fourchette estimée, par catégorie, à l'exception des produits laitiers, dont l'augmentation est inférieure aux prévisions, et de la boulangerie, dont l'augmentation excède les prévisions pour 2023.

¹ Statistique Canada. (17 octobre 2023). Indice des prix à la consommation, données mensuelles, variation en pourcentage, Canada, provinces, Whitehorse et Yellowknife-Aliments. Extrait de https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000403&request_locale=fr



Le rapport fournit également des prévisions sur les dépenses alimentaires annuelles estimées pour les consommateurs individuels en fonction de leur âge et de leur sexe. Cela permet aux lecteurs de structurer leur ménage et d'estimer les dépenses alimentaires annuelles correspondantes pour refléter leur réalité.

“
Il est inquiétant de constater que les Canadiens dépensent en fait moins par habitant pour la vente au détail de produits alimentaires que l'année dernière, même si le prix des denrées alimentaires a augmenté.

Il est important de noter que les Canadiens dépensent moins pour l'alimentation cette année, malgré l'inflation. Les données sur les ventes au détail de produits alimentaires indiquent une baisse des dépenses mensuelles, passant de 261,24 \$ par habitant en août 2022 à 252,89 \$ par habitant en août 2023, ce qui indique que les Canadiens réduisent leurs dépenses d'épicerie, soit en limitant la quantité ou la qualité des aliments qu'ils achètent, soit en les remplaçant par des produits substitués moins coûteux.² Les Canadiens sont confrontés à des pressions supplémentaires, notamment l'augmentation du coût des loyers et des services publics, ainsi que l'accroissement de l'endettement personnel. Selon un rapport récent de TransUnion, le Canadien moyen a une facture de carte de crédit de 4 000 \$ et une augmentation de 4,2 % de la dette des ménages par rapport à l'année dernière,³ autant de facteurs susceptibles de contribuer à la réduction des dépenses alimentaires des Canadiens.

² Statistique Canada. (20 octobre 2023). Ventes mensuelles au détail, prix et volume, désaisonnalisées (x1 000 000). Extrait de https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tvaction?pid=2010006701&cubeTimeFrame.startMonth=01&cubeTimeFrame.startYear=2022&cubeTimeFrame.endMonth=12&cubeTimeFrame.endYear=2022&referencePeriods=20220101%2C20221201&request_locale=fr

³ Amanat, H. (2 septembre 2023). La dette des ménages s'élève à 2,34 billions de dollars au Canada alors que le solde moyen des cartes de crédit grimpe à 4 000 \$, selon un rapport de TransUnion. Extrait de <https://www.ctvnews.ca/business/household-debt-rises-to-2-34-trillion-in-canada-as-average-credit-card-balance-jumps-to-4-000-transunion-report-1.6545592> (En anglais seulement)

Sur la base des prévisions pour 2023 et des données du rapport de l'année dernière, les dépenses annuelles totales d'une famille ayant la composition démographique suivante : homme (31-50 ans), femme (31-50 ans), garçon (14-18 ans) et fille (9-13 ans), devaient à l'origine s'élever à 16 288,40 \$, sur la base de ce que nous considérons comme un régime alimentaire sain. Toutefois, cette année, compte tenu des habitudes de consommation réduites des Canadiens, une estimation plus précise des dépenses annuelles d'une famille de quatre personnes au cours de l'année écoulée est de 15 595,40 \$.⁴ En d'autres termes, les ménages ont dépensé 693 \$ de moins en raison des changements dans leurs habitudes d'achat, malgré la hausse des prix des denrées alimentaires.

Pour 2024, le rapport utilise les mêmes catégories d'aliments que les années précédentes et fait les prévisions suivantes :

Tableau 1 :
Prévisions des prix alimentaires pour 2024

Catégories d'aliments	Modifications prévues %
Boulangerie	5 % à 7 %
Produits laitiers	1 % à 3 %
Fruits	1 % à 3 %
Viande	5 % à 7 %
Autres produits	2 % à 4 %
Restaurants	3 % à 5 %
Fruits de mer	3 % à 5 %
Légumes	5 % à 7 %
Augmentation totale des prix alimentaires	2,5 % à 4,5 %

⁴ Nous avons calculé les dépenses annuelles pour les familles et les individus en tenant compte de la diminution des dépenses dans le secteur de la vente au détail d'aliments et de boissons, ainsi que de l'augmentation observée de 5,9 % de l'indice des prix à la consommation (IPC).



Au cours des 14 dernières années, ce rapport a pris en compte de nombreux instruments du marché et facteurs macroéconomiques dans ses prévisions, notamment des indicateurs financiers, des signaux de récession, des devises et des renseignements particuliers au Canada. Le rapport 2024 prévoit que les prix alimentaires globaux augmenteront de 2,5 % à 4,5 %. Ce rapport conserve la même approche que l'année dernière et présente les prévisions de dépenses alimentaires annuelles des consommateurs individuels en fonction de leur âge et de leur sexe.

En prévision de 2024, nous prévoyons qu'une famille de quatre personnes avec la même composition démographique aura une dépense estimée de 16 297,20 dollars. Cela représente une augmentation de 701,79 dollars par rapport à l'année précédente. De plus, nos modèles indiquent également que 2024 pourrait connaître une tendance à la déflation légère, ce qui se traduirait par des prix plus bas pour de nombreux produits alimentaires essentiels.

L'année dernière, le rapport évoquait les conséquences persistantes de la COVID-19, notamment les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les effets du changement climatique et les taxes sur le carbone, les événements mondiaux le conflit en Ukraine et le phénomène de la « duraflation », qui pouvaient contribuer à l'augmentation des prix à laquelle les Canadiens se voient confrontés.

“
En 2023, le sentiment dominant était que les épiciers continuaient à faire des profits excessifs et à exploiter les tendances inflationnistes actuelles.

La question de l'abordabilité alimentaire demeure une préoccupation majeure, car les prix ont continué d'augmenter tout au long de l'année. Le Bilan-Faim 2023 de Banques alimentaires Canada a révélé qu'il y a eu près de 2 millions de visites aux banques alimentaires au

Canada, soit une augmentation de 32 % par rapport à mars 2022 et une augmentation très importante de 78,5 % par rapport à mars 2019.⁵ Il s'agit du taux de fréquentation des banques alimentaires le plus élevé jamais enregistré au Canada.

⁵ Banques alimentaires Canada. (2023). Bilan-Faim 2023. Extrait de <https://foodbankscanada.ca/fr/hungercount/>

En outre, le comportement des entreprises a suscité de vives inquiétudes, les allégations de **profits** réalisés par les grandes chaînes d'alimentation du Canada ayant été fréquemment rapportées dans les médias et fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics. Un pourcentage important de 30,3 % des Canadiens estime que les prix abusifs constituent la principale cause de l'escalade des prix alimentaires.⁶ La confiance dans le secteur de l'alimentation et de l'épicerie a été remise en question une fois de plus lorsque le **Boulangerie Canada Bread** a plaidé coupable à quatre chefs d'accusation de fixation de prix en vertu de la Loi sur la concurrence. Ces violations ont entraîné deux augmentations de prix, en 2007 et 2011, et une amende de 50 millions de dollars.⁷ Les prix abusifs sont restés un sujet de préoccupation jusqu'en 2023, mais les données de la Banque du Canada indiquent que si les marges bénéficiaires mesurées par les entreprises ont augmenté après la COVID-19, il s'agissait de marges inflationnistes. La plupart de ces majorations ont eu lieu en 2020, et en 2022, elles étaient presque nulles, voire négatives.⁸

6 Laboratoire de sciences analytiques en agroalimentaire (4 avril 2023). Un nouveau sondage suggère que la majorité des Canadiens se méfient toujours des épiciers, mais mettent en cause d'autres facteurs pour les prix alimentaires plus élevés. Extrait de <https://cdn.dal.ca/content/dam/dalhousing/pdf/sites/agri-food/Report%20Grocer%20EN.pdf> <https://cdn.dal.ca/content/dam/dalhousing/pdf/sites/agri-food/Report%20Grocer%20FR.pdf>

7 Stober, E. (21 juin 2023). Canada Bread plaide coupable de fixation des prix du pain et se voit infliger une amende de 50 millions de dollars. Extrait de <https://globalnews.ca/news/9783925/canada-bread-price-fixing-guilty-fine/> (En anglais seulement)

8 Bouras, P., Bustamante, C., Guo, X., and Short, J. (1er août 2023). La contribution des bénéfices des entreprises à la hausse récente de l'inflation. Extrait de <https://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2023/08/san2023-12.pdf> (En anglais seulement)



En 2024, les Canadiens continueront probablement à subir la pression de l'inflation alimentaire, aggravée par l'augmentation des coûts du logement, de l'énergie et de diverses autres dépenses. On peut également s'attendre à ce que les Canadiens connaissent une faible croissance économique, si l'on en croit les évaluations de la Banque du Canada concernant les taux d'intérêt.⁹ L'influence des changements climatiques devrait persister en tant que facteur contribuant aux fluctuations des prix alimentaires au cours de l'année à venir, en particulier si l'on tient compte de l'augmentation de la fréquence et de l'impact des phénomènes climatiques.

De nombreux experts se sont forgé des opinions bien arrêtées sur les répercussions des **politiques fiscales du carbone** sur les prix de détail des aliments. Des études en cours ont exploré soigneusement l'effet des taxes sur le carbone sur la tarification et l'identification des coefficients factoriels pertinents associés à la tarification du carbone. Toutefois, ces études ont été confrontées à des défis notables à cet égard. En outre, un examen plus approfondi des prix de détail met en évidence la complexité de l'établissement de coefficients avec un degré élevé de certitude. Il serait trompeur d'affirmer que la tarification du carbone a un effet direct sur les prix de détail des aliments, et il serait tout aussi trompeur de prétendre le contraire. De multiples facteurs entrent en jeu, notamment le comportement des consommateurs et la dynamique de la chaîne d'approvisionnement.

⁹ Parkinson, D. (26 octobre 2023). Extrait de <https://www.theglobeandmail.com/business/article-its-not-a-recession-its-low-positive-growth-quotes-from-the-bank-of/> (En anglais seulement)

“
Les preuves disponibles pour déterminer si la taxe carbone fait gonfler les prix sont, au mieux, peu concluantes.





Un défi majeur se pose en raison de l'absence des données nécessaires au niveau de l'entreprise pour modéliser avec précision les effets cumulés de la tarification du carbone tout au long de la chaîne d'approvisionnement. En particulier, la Banque du Canada et d'autres institutions publiques n'ont pas encore procédé à une évaluation complète de la manière dont la taxation du carbone influe sur l'abordabilité des aliments.

Tableau 2 :
Répartition des prix alimentaires par province pour 2024

Province	Modifications 2023 ¹⁰	Prévisions 2024 ¹¹
Alberta	5,5 %	↑
Colombie-Britannique	5,9 %	–
Manitoba	5,7 %	↑
Nouveau-Brunswick	6,4 %	↑
Terre-Neuve-et-Labrador	6,3 %	↓
Nouvelle-Écosse	6,2 %	↑
Ontario	5,5 %	↑
Île-du-Prince-Édouard	6,7 %	↓
Saskatchewan	5,0 %	↑
Québec	6,7 %	↓

¹⁰ (↑) Augmentation des prix alimentaires supérieure à la moyenne, (↓) Augmentation attendue des prix alimentaires inférieure à la moyenne, (–) Augmentation attendue des prix alimentaires moyenne. Intervalles de confiance inférieurs au niveau provincial.

¹¹ (↑) Augmentation des prix alimentaires supérieure à la moyenne, (↓) Augmentation attendue des prix alimentaires inférieure à la moyenne, (–) Augmentation attendue des prix alimentaires moyenne. Intervalles de confiance inférieurs au niveau provincial.



Vue d'ensemble de 2023 : Nos performances

L'inflation alimentaire est l'augmentation progressive du coût de tous les produits alimentaires, tandis que l'augmentation du prix des aliments fait référence à la hausse du prix d'un produit au niveau de la vente au détail. Si Statistique Canada suit l'évolution de l'inflation, le Rapport sur les prix alimentaires au Canada examine précisément les hausses de prix relatives au niveau de la vente au détail. Cependant, pour nos prévisions, nous ne pouvons nous appuyer que sur les données relatives à l'inflation alimentaire.

Dans les prévisions pour 2023 présentées dans le tableau 3, les projections d'augmentations du prix des aliments se situent dans la fourchette prévue, à l'exception des produits laitiers et de la viande qui ont connu une augmentation inférieure aux prévisions, et des produits de boulangerie, qui ont dépassé l'augmentation de prix prévue.

Tableau 3 :

Résultats des prix alimentaires de 2023 : Prévisions et observations pour 2023

Catégories d'aliments	Rapport sur les prix alimentaires au Canada Prévisions pour 2023	Changement réel pour 2023 (IPC, du 22 sept. au 23 sept.)
Boulangerie	5 % à 7 %	8,0 %
Produits laitiers	5 % à 7 %	4,0 %
Fruits	3 % à 5 %	3,0 %
Viande	5 % à 7 %	4,4 %
Autres produits	5 % à 7 %	6,7 %
Restaurants	4 % à 6 %	6,1 %
Fruits de mer	4 % à 6 %	4,3 %
Légumes	6 % à 8 %	7,6 %
Prévisions pour l'ensemble des catégories d'aliments	5 % to 7 %	5,9 %



¹² Statistique Canada. (17 octobre 2023). Indice des prix à la consommation, données mensuelles, variation en pourcentage, Canada, provinces, Whitehorse et Yellowknife-Aliments. Extrait de https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000403&request_locale=fr

La hausse des prix peut être attribuée à différents facteurs, notamment les événements climatiques qui ont eu des effets négatifs sur les récoltes, comme les feux de forêt et les inondations survenus à travers le pays. De plus, l'augmentation du coût des intrants pour les produits, les événements mondiaux et la hausse des coûts de production ont contribué à ces augmentations de prix. Il est primordial d'insister à nouveau sur le fait que le changement climatique représente le défi le plus important auquel le secteur agroalimentaire est confronté.

Les dépenses annuelles prévues pour les consommateurs canadiens en fonction de l'âge et du sexe étaient globalement plus élevées que les coûts observés pour 2023. C'est ce montant qui permet aux lecteurs de structurer leur ménage et d'estimer les dépenses alimentaires annuelles correspondantes en fonction de leur réalité. Les coûts prévus étaient basés sur une augmentation de 7 %, soit la partie la plus élevée de l'augmentation globale prévue des prix, alors que les coûts observés reflètent une augmentation de 5,9 %. Selon les données de Statistique Canada sur la vente au détail de produits alimentaires, les consommateurs canadiens dépensent moins.¹³ Cela signifie que le calcul des coûts observés en 2023 a été ajusté pour refléter ce comportement. Les années précédentes, lors du calcul des dépenses observées pour les familles et les individus, le montant de l'année précédente était ajusté pour tenir compte de l'inflation, ce qui donnait une valeur monétaire de ce qu'il en coûterait à une famille pour se nourrir sur la base du panier alimentaire idéal. Cette année, cependant, comme nous savons que les Canadiens dépensent moins, nous avons ajusté la méthode de calcul des coûts observés.



¹³ Charlebois, S. (24 mai 2023). Les Canadiens achètent maintenant moins de nourriture. Qu'en est-il maintenant pour les détaillants en alimentation ? Extrait de <https://retail-insider.com/retail-insider/2023/05/canadians-are-now-buying-less-food-now-what-for-grocery-retailers-op-ed/#:~:text=The%20figures%20indicate%20that%20in,per%20capita%20surging%20to%20%24309.19.> (En anglais seulement)

Les Canadiens sont confrontés à des budgets plus stricts alors qu'ils doivent faire face à un coût de la vie plus élevé en raison de l'augmentation continue des loyers, de la hausse des taux d'intérêt et de l'accroissement de l'endettement des ménages. Les données sur la vente au détail d'aliments et de boissons montrent qu'entre 2022 et 2023, les Canadiens ont réduit de 3,26 % le montant qu'ils dépensent dans la vente au détail d'aliments et de boissons.¹⁴ Cela reflète l'évolution des dépenses par habitant entre janvier-août 2022 et janvier-août 2023. Le coût observé en 2023 a été calculé en tenant compte de cette réduction, ainsi que de l'inflation observée. Le tableau 4 présente les dépenses annuelles par âge et par sexe selon cette nouvelle méthode. Cela permet d'avoir une vision plus claire des habitudes de dépenses et de vérifier la réalité économique de ce que les familles dépensent réellement.

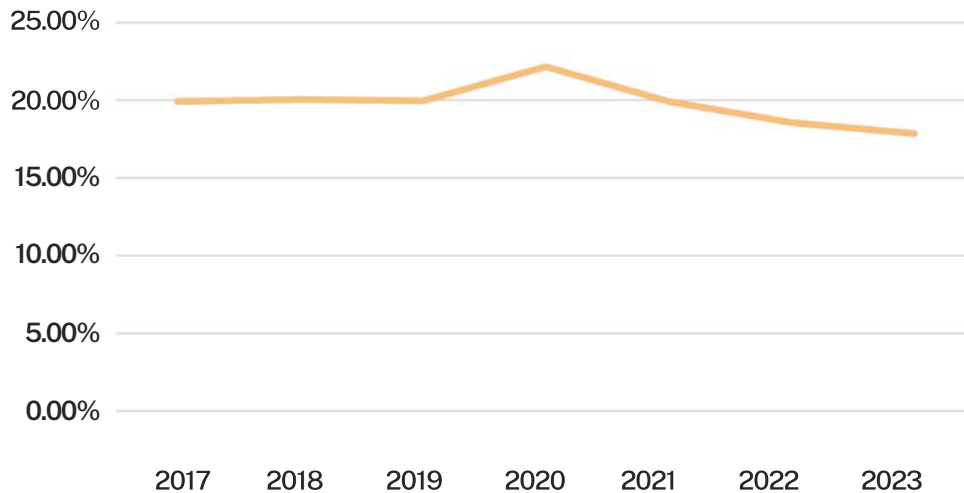
Tableau 4 :
Dépenses alimentaires annuelles par âge et par sexe-Prévues et observées pour 2023

Démographies		Coût prévu pour 2023	Coût observé pour 2023	Différence
Enfant	6-11 mois	2 985,12 \$	2 954,43 \$	-30,69 \$
	1-3 ans	2 361,61 \$	2 261,13 \$	-100,48 \$
Garçon / Homme	4-8 ans	3 081,03 \$	2 949 95 \$	-131,08 \$
	9-13 ans	3 966,77 \$	3 798 00 \$	-168,77 \$
	14-18 ans	4 654,17 \$	4 456 16 \$	-198,01 \$
	19-30 ans	4 380,18 \$	4 193 83 \$	-186,35 \$
	31-50 ans	4 168,79 \$	3 991 43 \$	-177,37 \$
	51-70 ans	4 049,27 \$	3 876 99 \$	-172,28 \$
	70 ans et +	3 891,94 \$	3 726 36 \$	-165,58 \$
Fille / Femme	4-8 ans	2 950,87 \$	2 825,32 \$	125,55 \$
	9-13 ans	3 725,04 \$	3 566,56 \$	-158,49 \$
	14-18 ans	3 867,62 \$	3 703,07 \$	-164,55 \$
	19-30 ans	3 813,89 \$	3 651,62 \$	-162,26 \$
	31-50 ans	3 740,39 \$	3 581,25 \$	-159,14 \$
	51-70 ans	3 662,35 \$	3 506,54 \$	-155,82 \$
	70+ ans	3 503,09 \$	3 354,05 \$	-149,05 \$
Femme enceinte	< 18 ans	4 333,82 \$	4 277,42 \$	-56,40 \$
	19-30 ans	4 217,73 \$	4 162,83 \$	-59,40 \$
	31-50 ans	4 173,06 \$	4 118,75 \$	-54,31 \$
Femme allaitante	<18 ans	4 365,81 \$	4 180,07 \$	-185,74 \$
	19-30 ans	4 347,81 \$	4 162,83 \$	-184,98 \$
	31-50 ans	4 311,35 \$	4 127,92 \$	-183,43 \$

¹⁴ Statistique Canada. (20 octobre 2023). Ventes mensuelles au détail, prix et volume, désaisonnalisées (x1 000 000). Extrait de https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2010006701&cubeTimeFrame.startMonth=01&cubeTimeFrame.startYear=2022&cubeTimeFrame.endMonth=12&cubeTimeFrame.endYear=2022&referencePeriods=2022101%2C20221201&request_locale=fr

Le graphique suivant illustre la diminution en pourcentage des dépenses canadiennes dans le secteur de l'alimentation et du commerce de détail par rapport au montant total dépensé dans les ventes au détail chaque année depuis 2017. À partir de 2020, on observe une diminution des dépenses par habitant après une hausse substantielle entre 2019 et 2020.

Ratio des ventes de produits alimentaires et de détail par rapport au total des ventes au détail par habitant ¹⁵



¹⁵ Statistique Canada. (20 octobre 2023). Ventes mensuelles au détail, prix et volume, désaisonnalisées (x1 000 000). Extrait de https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2010006701&cubeTimeFrame.startMonth=01&cubeTimeFrame.startYear=2022&cubeTimeFrame.endMonth=12&cubeTimeFrame.endYear=2022&referencePeriods=20220101%2C20221201&request_locale=fr

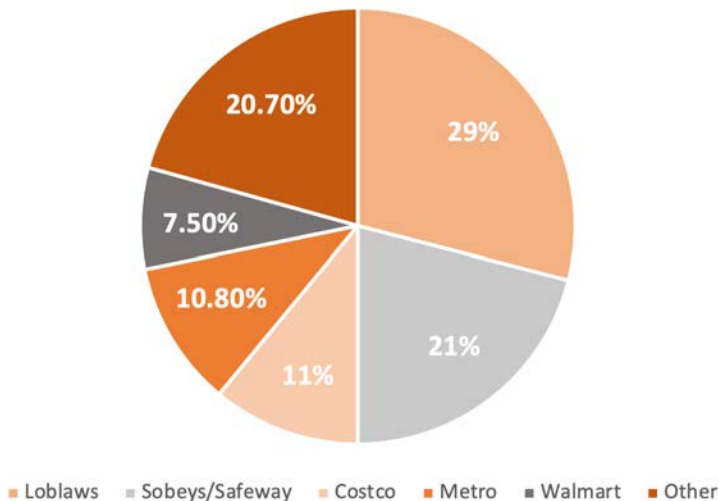


Faits marquants 2023

Profit et concurrence sur le marché dans le secteur de l'alimentation

Si l'on compare les pays du G7, le Canada a le troisième taux d'inflation alimentaire le plus bas (9,1 % en juin 2023), après le Japon (8,9 %) et les États-Unis (4,6 %).¹⁶ À titre de comparaison, le Royaume-Uni a connu le taux d'inflation alimentaire le plus élevé (17,4 %).¹⁷ Malgré cela, l'un des sujets les plus récurrents en 2023 lors des discussions sur le prix des aliments était l'impression que les grandes chaînes d'alimentation profitaient de l'inflation alimentaire et faisaient grimper les prix. En octobre 2022, le **Bureau de la concurrence**, un organisme fédéral indépendant, a lancé une étude sur la concurrence entre les épiceries au Canada.¹⁸ L'objectif de cette étude était d'examiner la concentration du marché et la concurrence, de se pencher sur le prix des aliments qui augmente au-delà du taux d'inflation.^{19,20} Au Canada, le secteur de l'épicerie est un marché concentré où il est difficile pour les nouveaux venus de s'y implanter.²¹ Selon un rapport récent, 80 % du marché de l'alimentation est contrôlé par cinq entreprises : Loblaws (29 % de parts de marché), Sobeys / Safeway (21 %), Costco (11 %), Métro (10,8 %) et Walmart (7,5 %).^{22 23}

Parts de marché des chaînes d'alimentation au Canada



16 OCDE (3 août 2023). L'inflation totale dans la zone OCDE continue sa baisse rapide en juin 2023, pour s'établir à 5,7 %. Extrait de <https://www.oecd.org/fr/sdd/prix-ppa/consumer-prices-oecd-08-2023-Fr.pdf>

17 Ibid.

18 Gouvernement du Canada (8 mars 2023). Avis d'étude de marché : La concurrence dans le secteur de l'épicerie au Canada. Extrait de <https://ised-isde.canada.ca/site/bureau-concurrence-canada/fr/comment-nous-favorisons-concurrence/education-sensibilisation/avis-detude-marche-concurrence-dans-secteur-lepicerie-canada>

19 Ibid.

20 Ibid.

21 Ibid.

22 Ibid.

23 Finnigan, P. (Avril 2021). Possibilité de croissance : Renforcer la capacité de transformation alimentaire au Canada pour assurer la sécurité alimentaire et les exportations. Extrait de <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/432/AGRI/Reports/RP11265969/agrip04/agrip04-f.pdf>

La Banque du Canada a lancé une étude pour déterminer comment les marges bénéficiaires ont contribué à l'inflation récente. L'étude a révélé que si les marges bénéficiaires mesurées des entreprises ont effectivement augmenté après la COVID-19, ces marges étaient inflationnistes et se sont surtout produites en 2020. En 2022, lorsque l'inflation était à son plus haut niveau, la croissance des marges bénéficiaires était presque nulle, voire négative.²⁴

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire du gouvernement fédéral a publié en juin 2023 un rapport présentant des recommandations au gouvernement sur la manière de lutter contre l'inflation alimentaire.²⁵ Le rapport a formulé treize recommandations, dont celles de surmonter les défis liés à la concurrence dans la chaîne d'approvisionnement, de renforcer les pouvoirs du Bureau de la concurrence, d'améliorer la collecte de données sur les prix dans la chaîne d'approvisionnement et de relever les défis financiers auxquels sont confrontés les agriculteurs et les entreprises de transformation d'aliments.²⁶

24 Bouras, P., Bustamante, C., Guo, X., et Short, J. (1er août 2023). La contribution des bénéfices des entreprises à la hausse récente de l'inflation. Extrait de <https://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2023/08/san2023-12.pdf> (En anglais seulement)

25 Personnel de Canadian Grocer (14 juin 2023). Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire publie un rapport sur l'inflation alimentaire. Extrait de <https://canadiangrocer.com/standing-committee-agriculture-and-agri-food-releases-report-food-inflation>

26 Ibid.





“
En 2023, les employés se sentaient habilités à obtenir de meilleures conditions de travail et des salaires plus élevés.

Conflits de travail

La pression de l'inflation a renforcé la lutte du mouvement syndical canadien pour de meilleurs salaires et avantages sociaux.²⁷ Les travailleurs des épiceries **Metro Inc.** ont fait la grève pendant plus d'un mois dans la région de Toronto et sont parvenus à un accord en août 2023 après des mois à la table des négociations.²⁸ L'accord conclu rétablit le salaire des héros de première ligne perçu par les travailleurs pendant la pandémie et améliore les congés de maladie et les prestations de santé et de retraite.²⁹ **Sobeys** a également été touché par une grève à Toronto cette année.

Cette année, l'agitation ouvrière a touché les secteurs de l'alimentation et de l'épicerie, notamment par les grèves des employés de **Sobeys** dans les centres de distribution, quelques mois seulement après la grève des travailleurs de l'épicerie de **Metro Inc.**³⁰ En outre, un conflit de travail a eu lieu dans les **ports de la Colombie-Britannique**, entraînant la fermeture de plus de 30 terminaux portuaires³¹ et une grève de huit jours à la Voie maritime du Saint-Laurent, une voie commerciale majeure entre les États-Unis et le Canada.³² Il y a également des problèmes avec l'approvisionnement en sucre, car la grève de la raffinerie de **Rogers Sugar** a commencé le 28 septembre 2023, et certains magasins de Vancouver commencent à connaître des pénuries de sucre.³³ Il en a été de même pour le conflit de l'usine de sel **Windsor**, qui a duré plus de six mois.

27 Bharti, B. (25 septembre 2023). Ce que les syndicats ont gagné au terme d'un été de grèves acharnées. Extrait de <https://financialpost.com/news/economy/4-most-notable-labour-actions-canada-2023> (En anglais seulement)

28 Ibid.

29 Ibid.

30 CCBC News. (15 octobre 2023). Les employés de Sobeys au centre de distribution de Vaughan débrayent. Extrait de <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/sobeys-teamsters-vaughan-strike-1.6997066> (En anglais seulement)

31 CBC News. (4 août 2023). Fin du conflit portuaire en Colombie-Britannique : les travailleurs votent en faveur d'un nouvel accord. Extrait de <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/port-workers-vote-result-august-4> (En anglais seulement)

32 Aziz, S. (31 octobre 2023). La grève de la Voie maritime du Saint-Laurent est terminée après 8 jours. Combien cela a-t-il coûté ? Extrait de <https://globalnews.ca/news/10060606/st-lawrence-seaway-strike-cost/> (En anglais seulement)

33 Mackie, J. (4 novembre 2023). Pénurie de sucre : la grève à la raffinerie de Rogers Sugar entre dans sa sixième semaine. Extrait de (En anglais seulement)



Perturbations climatiques

Le Canada a connu une année extrêmement instable en termes d'événements météorologiques et climatiques, la saison des feux de forêt canadiens en 2023 ayant causé la plus grande dévastation jamais observée, avec 14 millions d'hectares brûlés.³⁴ Les données des scientifiques analysant les conditions à l'origine des feux de forêt ont montré que la crise climatique a multiplié par deux le risque d'incendie et que les conditions météorologiques propices aux incendies ont augmenté de 20 % l'intensité des feux.³⁵ Des précipitations historiques ont également touché certaines régions du Canada, notamment la Nouvelle-Écosse, qui a connu d'importantes inondations en juillet 2023, avec 250 millimètres de pluie en moins de 24 heures.³⁶ L'agriculture étant fortement influencée par les conditions météorologiques et climatiques, ces changements erratiques peuvent avoir des répercussions sur le rendement des récoltes, les périodes de croissance et la qualité des récoltes, entraînant des pénuries. Outre les conditions météorologiques canadiennes, d'autres phénomènes climatiques dans le monde peuvent avoir une incidence sur les prix et la disponibilité de produits au Canada. Les Nations unies prévoient que l'effet El Niño se poursuivra jusqu'en 2024.³⁷ Cela pourrait entraîner des précipitations supérieures à la normale dans les pays du sud et des conditions de sécheresse dans d'autres, ce qui pourrait avoir un impact sur les cultures, le bétail, les forêts et la pêche.³⁸

Produits laitiers

La récente recommandation de la Commission canadienne du lait (CCL) en faveur d'une augmentation de 1,77 % du prix du lait à la ferme en 2024 est louable. Cet ajustement modeste, proposé à l'origine par les Producteurs laitiers du Canada, reflète une évaluation minutieuse des circonstances actuelles. Notamment, la mise en application a été reportée au 1er mai 2024, compte tenu des défis permanents que pose le maintien de la stabilité des prix alimentaires. Cette augmentation marque un changement par rapport aux années précédentes où nous avons assisté à des augmentations substantielles qui ont suscité des inquiétudes dans un contexte de taux d'inflation à deux chiffres pour les aliments.

³⁴ Milman, O. (22 août 2023). Selon les scientifiques, la crise climatique a multiplié par deux le risque d'incendies de forêt au Canada. Retrieved from <https://www.theguardian.com/world/2023/aug/22/climate-change-canada-wildfires-twice-as-likely#:~:text=The%202023%20Canadian%20wildfire%20season,an%20area%20larger%20than%20Greece> (En anglais seulement)

³⁵ Ibid.

³⁶ Insurance Bureau of Canada (August 24, 2023). Les inondations en Nouvelle-Écosse causent plus de 170 millions de dollars de dommages assurés. Retrieved from <https://www.ibc.ca/news-insights/news/nova-scotia-flooding-causes-over-170-million-in-insured-damage>

³⁷ Casas, J. (19 octobre 2023). El Niño se poursuivra jusqu'à la mi-2024, menaçant l'agriculture. Extrait de <https://www.reuters.com/business/environment/el-nino-continue-intro-mid-2024-threatening-agriculture-2023-10-19/> (En anglais seulement)

³⁸ Ibid.

“

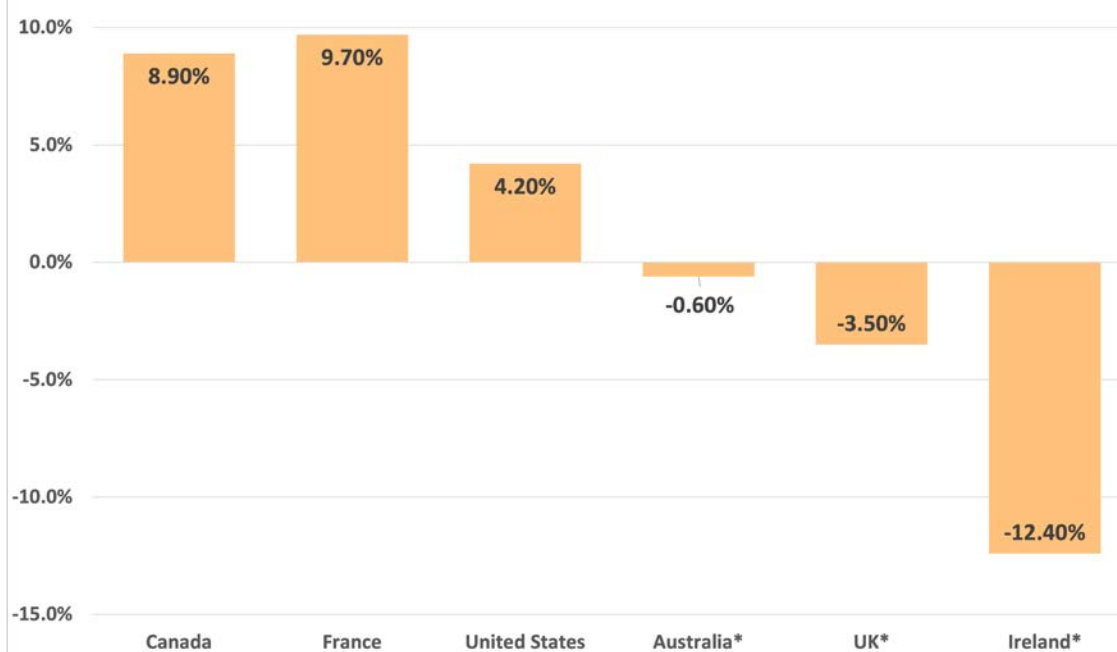
Le code de conduite des épiciers vise à protéger les consommateurs tout en favorisant une concurrence accrue

Code de conduite pour la protection des consommateurs

L'instauration imminente d'un code de conduite dans le secteur alimentaire canadien est un événement capital qui a des implications prometteuses pour les consommateurs et l'industrie. Les objectifs du code englobent les avantages mutuels, le traitement des dynamiques de pouvoir dysfonctionnelles du secteur, l'amélioration de la transparence, la stabilisation des prix de détail, la promotion de l'innovation, le renforcement de la sécurité alimentaire et la stimulation de l'investissement dans le secteur agroalimentaire. Il est important de noter que le code ne cherche pas à imposer une approche lourde et descendante, mais vise plutôt à réintroduire la discipline et à rétablir la confiance dans un secteur meurtri par l'abus de confiance et le manque de transparence. Face à l'inflation galopante et à l'insatisfaction des consommateurs, le code a le potentiel de résoudre ces problèmes et de mettre les épiciers indépendants sur un pied d'égalité. Des pays comme l'Australie, le Royaume-Uni et l'Irlande ont déjà adopté des codes de conduite pour les épicerie et leurs expériences montrent des augmentations plus modestes des prix alimentaires lorsqu'ils sont ajustés à l'inflation, comme le montre le graphique ci-dessous. Ce contraste entre les taux d'inflation des différents pays montre les avantages potentiels pour les consommateurs de la mise en application d'un tel code au Canada.

Augmentation des prix des denrées alimentaires, ajustés à l'inflation, de 2013 à 2023

**Pays disposant d'un code de conduite pour les détaillants en alimentation*



Source : StatCan; Le Bureau of Labor Statistics des É.-U.; L'Office of National Statistics du Royaume-Uni; Le Central Statistics Office d'Irlande; Le Bureau of Statistics de l'Australie, L'Insee de France

Géopolitique alimentaire

L'invasion illégale de l'Ukraine a commencé le 24 février 2022, mais les effets découlant de ce conflit se sont surtout fait sentir à l'épicerie pour les Canadiens vers la fin de l'année 2022 et pendant la majeure partie de l'année 2023. Au cours des derniers mois, le prix des produits de base a légèrement baissé, ce qui a contribué à une plus grande stabilité des prix. Toutefois, la situation actuelle au **Moyen-Orient** reste préoccupante, surtout si elle devait s'aggraver. Une telle évolution pourrait entraîner une augmentation des coûts de l'énergie et une hausse potentielle des prix de certains produits de base au fil du temps.



Rapport sur les prix alimentaires au Canada : Prévisions pour 2024

Méthodologie

La 14^e édition du Rapport sur les prix alimentaires au Canada s'appuie sur des modèles d'analyse prédictive, y compris l'apprentissage automatique, pour améliorer le processus analytique de projection des prix alimentaires futurs. Produit de manière collaborative par l'Université Dalhousie, l'Université de Guelph, l'Université de la Saskatchewan et l'Université de la Colombie-Britannique, le rapport continue de se concentrer sur les prix alimentaires au Canada tout en fournissant des renseignements précieux sur les tendances du secteur. L'Université Dalhousie exploite ses capacités d'analyse prédictive et fait appel à l'expertise des facultés d'agriculture, de gestion et d'informatique pour élaborer les prévisions.

En plus de ces modèles de prévision, les chercheurs des universités participantes apportent leurs idées et leur expertise dans divers domaines, notamment les facteurs macroéconomiques influençant les prix alimentaires, les tendances émergentes et les attentes de l'industrie alimentaire pour l'année à venir. Cette approche interdisciplinaire tient compte des variables climatiques, des domaines d'expertise et des variables économiques. La méthodologie utilisée pour le rapport de cette année combine des techniques de l'édition précédente avec l'introduction du modèle de vecteur autorégressif des écarts et l'application des simulations de Monte Carlo.



Modèle de vecteur autorégressif des écarts

Cette année, une nouvelle approche a été ajoutée à la prévision des tendances des prix alimentaires pour 2024. Elle utilise la même configuration que le modèle de vecteur autorégressif, qui a l'avantage de pouvoir quantifier explicitement l'importance des taux de change et de l'inflation globale. Ce modèle utilise à la fois des variables endogènes et exogènes et saisit les interdépendances dynamiques entre les variables. Sur cette base, le modèle de vecteur autorégressif des écarts prédit l'écart entre l'IPC alimentaire et l'IPC général, plutôt que l'IPC alimentaire directement, comme c'était le cas dans le modèle de vecteur autorégressif utilisé l'année dernière. Une fois l'écart identifié, il est ajouté aux prévisions d'inflation de la Banque Toronto-Dominion pour l'inflation globale et annualisé, puis le taux d'inflation alimentaire global est alors obtenu. Cette méthode repose également sur une approche à fréquence mixte, utilisant à la fois des données mensuelles à haute fréquence et des données trimestrielles moins volatiles, afin de fournir une vision précise des tendances de l'inflation spécifique aux produits alimentaires tout en maintenant l'alignement sur les prévisions trimestrielles externes.

Simulations de Monte Carlo

À l'aide d'un modèle de vecteur autorégressif, des prédictions moyennes ont été créées, puis exécutées dans le cadre de simulations de Monte Carlo. Cette méthode consiste à réfléchir à des scénarios variables afin d'attribuer une probabilité d'occurrence élevée (90 %) ou faible (10 %) aux différents scénarios. Ces simulations ont été exécutées 100 000 fois chacune et ont utilisé un rééchantillonnage pondéré. Le rééchantillonnage pondéré tient compte du fait que les données futures pourraient avoir une incidence plus importante sur la cible. Il attribue un poids qui rend l'échantillonnage moins probable car on ne sait pas si ce scénario se produira, et les données ayant une incidence moins importante se voient attribuer un poids plus élevé, ce qui rend l'échantillonnage plus probable. Une fois les simulations terminées, des ajustements ont été apportés aux pondérations afin de réduire l'ampleur des changements et des scénarios.



Facteurs et moteurs macroéconomiques pour 2024

Comme le montre le tableau 5, le présent rapport évalue une série de facteurs macroéconomiques qui exercent une influence considérable sur le contexte mondial, le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et l'économie canadienne dans son ensemble. Ces variables englobent les changements climatiques, les conflits géopolitiques, les ressources énergétiques, les matières premières, les taux d'inflation, les taux de change, les accords commerciaux, les statistiques relatives à la vente au détail et à la fabrication de produits alimentaires, les niveaux d'endettement des consommateurs, les dépenses et les effets persistants de la COVID-19. Ensemble, ces variables ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration des prix alimentaires projetés pour le Canada en 2024.

Tableau 5 :
Facteurs macroéconomiques influençant les prix alimentaires au Canada en 2024

Variables	Catégories	Impact	Effets sur les prix	Probabilité
Niveau macro	Changement climatique	Très important	Augmentation	Très probable
	Risques géopolitiques	Important	Variable	Probable
	Coûts des intrants	Important	Variable	Probable
	Coûts énergétiques	Très important	Augmentation	Très probable
	Inflation	Très important	Augmentation	Très probable
	Devises et environnement commercial	Modéré	Variable	Probable
Niveau sectoriel	Commerce de détail et distribution de produits alimentaires	Modéré	Variable	Probable
	Transformation des aliments	Modéré	Variable	Probable
	Politiques et réglementations	Très important	Augmentation	Probable
	Sensibilisation des consommateurs et tendances	Très important	Diminution	Probable
Niveau domestique	Dettes des consommateurs	Très important	Diminution	Très probable
	Revenu disponible des consommateurs	Très important	Diminution	Très probable

Prix des aliments par province

En 2024, le Canada devrait être confronté à une hausse généralisée de l'inflation alimentaire, comme le montre le tableau 6. Cette hausse anticipée des prix alimentaires peut être principalement attribuée à l'augmentation du coût des intrants, à l'accroissement des frais de transport et aux effets néfastes du changement climatique sur le rendement des cultures. On prévoit que toutes les provinces pourraient connaître des augmentations de prix allant jusqu'à 4,5 % au cours de l'année à venir. Bien que les données restent rares pour le Nord du Canada, en particulier pour les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon, il est probable que ces territoires soient confrontés à des prix alimentaires plus élevés que le reste du Canada. Ils sont plus vulnérables aux principaux facteurs affectant le prix des aliments.

Tableau 6 :
Répartition provinciale des prix alimentaires pour 2024

Province	Modification pour 2023 ³⁹	Prévisions pour 2024 ⁴⁰
Alberta	5,5 %	↑
Colombie-Britannique	5,9 %	–
Manitoba	5,7 %	↑
Nouveau-Brunswick	6,4 %	↑
Terre-Neuve-et-Labrador	6,3 %	↓
Nouvelle-Écosse	6,2 %	↑
Ontario	5,5 %	↑
Île-du-Prince-Édouard	6,7 %	↓
Saskatchewan	5,0 %	↑
Québec	6,7 %	↓

39 (↑) Augmentation des prix alimentaires supérieure à la moyenne, (↓) Augmentation attendue des prix alimentaires inférieure à la moyenne, (–) Augmentation attendue des prix alimentaires moyenne. Intervalles de confiance inférieurs au niveau provincial.

40 (↑) Augmentation des prix alimentaires supérieure à la moyenne, (↓) Augmentation attendue des prix alimentaires inférieure à la moyenne, (–) Augmentation attendue des prix alimentaires moyenne. Intervalles de confiance inférieurs au niveau provincial.





Les éléments de la liste de surveillance 2024

En résumé, les prix de toutes les catégories de produits alimentaires pourraient augmenter de 4,5 % en 2024, les augmentations les plus importantes, de 5 % à 7 %, étant observées dans les catégories de la boulangerie, de la viande et des légumes, comme le montre le tableau 7.

Tableau 7 :
Prévisions des prix alimentaires pour 2024

Catégories d'aliments	Modifications prévues %
Boulangerie	5 % à 7 %
Produits laitiers	1 % à 3 %
Fruits	1 % à 3 %
Viande	5 % à 7 %
Autres produits	2 % à 4 %
Restaurants	3 % à 5 %
Fruits de mer	3 % à 5 %
VLégumes	5 % à 7 %
Augmentation totale des prix alimentaires	2,5 % à 4,5 %

Pour le Rapport sur les prix alimentaires au Canada 2024, nous avons adopté une approche qui tient compte de la diversité de la composition des ménages dans l'ensemble du pays. Nous prévoyons les dépenses alimentaires annuelles en tenant compte de l'âge et du sexe des consommateurs individuels, comme le montre le tableau 8. Cette méthodologie permet aux Canadiens de faire des prévisions de dépenses annuelles qui reflètent la composition de leur ménage, qu'il s'agisse d'une personne vivant seule, d'une famille monoparentale ou d'une famille multigénérationnelle, entre autres scénarios.

Table 8:
Predicted Food Expenditures for Individual Consumers 2024

Demographics		Predicted Cost
Enfant	6-11 mois	3 087,38 \$
	1-3 ans	2 362,88 \$
Garçon / Homme	4-8 ans	3 082,70 \$
	9-13 ans	3 968,91 \$
	14-18 ans	4 656,68 \$
	19-30 ans	4 382,55 \$
	31-50 ans	4 171,05 \$
	51-70 ans	4 051,45 \$
	70 ans et +	3 894,05 \$
Fille / Femme	4-8 ans	2 952,46 \$
	9-13 ans	3 727,06 \$
	14-18 ans	3 869,71 \$
	19-30 ans	3 815,95 \$
	31-50 ans	3 742,41 \$
	51-70 ans	3 664,33 \$
	70+ ans	3 504,99 \$
Femme enceinte	< 18 ans	4 469,90 \$
	19-30 ans	4 350,15 \$
	31-50 ans	4 304,10 \$
Femme allaitante	<18 ans	4 368,17 \$
	19-30 ans	4 350,15 \$
	31-50 ans	4 313,68 \$

Le tableau 9 présente diverses compositions de ménages et leurs dépenses alimentaires annuelles prévues pour l'année 2024. Par exemple, si l'on considère une famille composée d'un homme adulte (31-50 ans), d'une femme adulte (31-50 ans), d'un adolescent (14-18 ans) et d'une fille (9-13 ans), les dépenses alimentaires annuelles devraient s'élever à **16 297,20 \$**. Cela représente une augmentation de **701,79 \$** par rapport aux dépenses annuelles observées pour une famille ayant la même composition démographique en 2023.

Table 9 :
Exemples de ménages canadiens et dépenses alimentaires annuelles prévues en 2024

Démographie des ménages	Dépenses alimentaires totales prévues
Quatre personnes : Homme (31-50), Femme (31-50), Garçon (14-18), Fille (9-13)	16 297,20 \$
Trois personnes : Femme (19-30); Enfant (4-8), Enfant (1-3)	9 261,53 \$
Quatre personnes : Deux femmes (31-50), Fille (14-18), Garçon (9-13)	15 323,44 \$
Deux personnes : Homme (51-70), Femme (51-70)	7 715,78 \$
Six personnes : Femme (70 ans et +), Homme (31-50), Femme (31-50), Fille (9-13), Garçon (4-8), Enfant (6-11 mois)	21 704,64 \$
Deux personnes : Homme (19-30), Femme enceinte (19-30)	8 732,71 \$

Il est essentiel de reconnaître certaines limites aux données présentées dans les tableaux 8 et 9. Tout d'abord, elles reposent sur l'hypothèse plutôt prudente d'un taux de gaspillage alimentaire de 5 %. Deuxièmement, les dépenses calculées n'englobent pas les frais de restauration, les frais de livraison ou les frais de service associés à la commande ou à la cueillette de produits alimentaires en ligne, ni les coûts supplémentaires liés aux régimes alimentaires spécialisés. En outre, ces calculs supposent que les Canadiens préparent et consomment leurs repas exclusivement à la maison. Enfin, il convient de noter que des données indiquent une baisse des ventes de produits alimentaires au détail au cours de l'année écoulée, ce qui suggère que les Canadiens pourraient réduire leurs dépenses dans les magasins d'alimentation.

Ce qui nous attend en 2024

Concurrence des épicereries au Canada-Projet de loi C-56

Outre les discussions sur la concurrence dans le secteur canadien de l'épicerie, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-56, qui propose des amendements à la loi sur la concurrence dans le but d'améliorer le caractère abordable du marché de l'épicerie.⁴¹ Ce projet de loi vise à promouvoir la concurrence au sein du secteur de l'alimentation en habilitant le Tribunal de la concurrence à mettre fin aux accords entre concurrents qui portent atteinte à la concurrence et en lui donnant le pouvoir de mettre fin aux accords entre non-concurrents si leur intention est de diminuer la concurrence.⁴² En particulier, cela pourrait avoir une incidence sur les contrôles de propriété en place que les épiciers peuvent utiliser pour empêcher les concurrents d'ouvrir à proximité, ce qui permettrait aux Canadiens d'avoir un plus grand choix dans leur zone géographique.⁴³ En général, une concurrence accrue entraîne une baisse des prix. Nous avons pu observer l'impact positif d'une concurrence accrue avec la réduction de 14,7 % du prix des forfaits de téléphonie cellulaire qui a contribué à une baisse du taux d'inflation en juin 2023. Ce résultat a été obtenu grâce à la décision du Tribunal de la concurrence qui a déterminé que l'accord Rogers-Shaw-Vidéotron renforcerait la concurrence et entraînerait par la suite une baisse des prix.⁴⁴ On espère que le projet de loi C-56 aura un effet positif sur les prix dans le secteur de l'alimentation en encourageant et en renforçant la concurrence.

“
Compte tenu de
l'inefficacité
apparente du
Bureau de la
concurrence au
fil des ans, les
Canadiens ont
exprimé le
sentiment de
ne pas être
protégés, ce qui
pourrait
contribuer à la
frustration
collective
ressentie ces
derniers temps.”

⁴¹ Osborne, M. (3 octobre 2023). Projet de loi C-56 : le bon, le mauvais et l'inutile de la législation fédérale sur l'accessibilité financière. Extrait de <https://www.theglobeandmail.com/business/commentary/article-bill-c-56-competition-law-grocery-prices/#:~:text=Bill%20C%2D56%20vests%20the,mandate%20-%20enforcing%20the%20Competition%20Act.> (En anglais seulement)

⁴² Ibid.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Ibid.



Le projet de loi C-56 donne également au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie la possibilité d'ordonner une enquête sur l'état de la concurrence dans n'importe quel secteur d'activité au Canada.⁴⁵ Cette mesure renforce la capacité du Bureau de la concurrence à exiger la divulgation de renseignements, ce qui est un pas dans la bonne direction. Toutefois, ce pouvoir ne s'applique qu'aux enquêtes ordonnées par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie.⁴⁶ Enfin, le projet de loi abrogerait la défense fondée sur les gains en efficacité. Cela signifie que si un projet de fusion risque d'empêcher ou de réduire considérablement la concurrence sur le marché, la défense fondée sur les gains en efficacité pourrait être appliquée pour sauver la fusion parce que les effets négatifs de la fusion sont compensés par des gains en efficacité.⁴⁷

Incidences géopolitiques

L'année dernière, le Rapport sur les prix alimentaires au Canada a mis en évidence la capacité des événements géopolitiques à influencer sur le prix des aliments au Canada à des milliers de kilomètres de distance. Les conflits géopolitiques peuvent avoir une incidence sur les denrées alimentaires de plusieurs façons, notamment en restreignant le commerce et les exportations, en perturbant les chaînes d'approvisionnement et en ayant un impact sur la production en raison du conflit dans la région. L'année dernière, nous avons vu comment la guerre en Ukraine a affecté plusieurs produits de base, notamment le blé, l'huile de tournesol et les engrais, et des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement ont été observées cette année. L'effondrement de l'accord de la mer Noire a entraîné une augmentation des prix mondiaux des denrées alimentaires, notamment de l'huile végétale et du blé.⁴⁸ Plus récemment, les experts se sont inquiétés de l'augmentation des prix du pétrole et des pressions inflationnistes en raison de l'escalade du conflit au Moyen-Orient.⁴⁹ D'un point de vue historique, les événements géopolitiques ont eu des conséquences sur l'inflation et les prix alimentaires. Toutefois, dans le cas présent, il est trop tôt pour évaluer les répercussions éventuelles du conflit.⁵⁰

45 MacLeod, D., Francis, B. and Slipp, D. (6 novembre 2023). Anticiper les modifications de la loi sur la concurrence : Ce que les entreprises doivent savoir Extrait de www.mondaq.com/canada/antitrust-eu-competition-/1385592/anticipating-changes-to-the-competition-act-what-businesses-need-to-know (En anglais seulement)

46 Ibid.

47 Ibid.

48 Nations Unies. (4 août 2023). L'effondrement de l'accord de la mer Noire entraîne une hausse des prix des denrées alimentaires : FAO. Extrait de <https://news.un.org/en/story/2023/08/1139437> (En anglais seulement)

49 Rana, U. (11 octobre 2023). Ce que le conflit entre Israël et le Hamas pourrait signifier pour l'inflation et les prix du pétrole. Extrait de <https://globalnews.ca/news/10017853/oil-prices-inflation-israel-hamas-conflict/> (En anglais seulement)

50 Ibid.

Taxe fédérale sur le carbone

En septembre 2023, la Banque du Canada a indiqué que la taxe fédérale sur le carbone avait une incidence de 0,15 % sur l'inflation.⁵¹ Bien que ce pourcentage donne une idée de l'incidence de la taxation fédérale du carbone, il ne couvre que l'impact direct de la taxe sur l'essence, le gaz naturel et les autres combustibles fossiles et ne tient pas compte des autres effets.⁵² Le 1er avril 2024, la taxe fédérale sur le carbone atteindra 75 \$ par tonne métrique. Même si ce montant semble faible, les répercussions continueront de s'accroître puisque le tarif par tonne atteindra 170 \$ d'ici à 2030.⁵³ Même si nous ne voyons pas encore l'effet direct de cette taxe sur les prix alimentaires, les coûts de transport et de production seront affectés et, à terme, pourraient compromettre la compétitivité de l'industrie alimentaire, si les niveaux appropriés d'investissement dans la décarbonisation de l'économie alimentaire ne sont pas maintenus.

Le changement climatique constitue la menace la plus importante pour le secteur agroalimentaire, et il continuera à faire grimper les prix alimentaires, affectant à des degrés divers les différentes catégories d'aliments. L'efficacité des mesures liées au carbone dans la lutte contre le changement climatique fait l'objet d'un débat permanent. En lieu et place des taxes sur le carbone, il existe d'autres mesures susceptibles de réduire les perturbations climatiques négatives et de favoriser une production et une disponibilité alimentaires plus durables, notamment en réduisant le gaspillage alimentaire et en proposant davantage d'options végétales aux institutions publiques.^{54 55}

“
Alors que nous nous efforçons de décarboniser notre économie, il est essentiel de comprendre comment l'imposition de la taxe carbone affectera la compétitivité de notre industrie alimentaire.

51 Markusoff, J. (8 septembre 2023). La Banque du Canada dispose désormais d'un chiffre concernant l'impact de la taxe carbone sur l'inflation. Il est faible. Extrait de <https://www.cbc.ca/news/canada/calgary/carbon-tax-inflation-tiff-macklem-calgary-1.6960189> (En anglais seulement)

52 Ibid.

53 Ibid.

54 Springman et al. (2020). La santé et la durabilité des directives diététiques nationales et mondiales basées sur l'alimentation : étude de modélisation. Extrait de <https://www.bmj.com/content/370/bmj.m2322> (En anglais seulement)

55 Willett et al. (2019). L'alimentation dans l'Anthropocène : la Commission EAT-Lancet sur les régimes alimentaires sains issus de systèmes alimentaires durables. Extrait de [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(18\)31788-4/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(18)31788-4/fulltext) (En anglais seulement)

Plastique

Il est essentiel de s'attaquer à la pollution plastique dans les épiceries canadiennes, mais cela nécessite une approche nuancée qui harmonise les objectifs environnementaux avec les réalités économiques et logistiques. Si l'avis de planification de la prévention de la pollution (P2) du gouvernement canadien pour 2024 vise à réduire les emballages en plastique dans le secteur alimentaire, il doit tenir compte des conséquences potentielles, notamment l'augmentation des déchets alimentaires et la hausse des prix. Les efforts louables de l'industrie alimentaire pour réduire les plastiques sont apparemment sous-estimés, et le gouvernement devrait tenir compte des réalités commerciales et logistiques propres au Canada. Une approche plus équilibrée est nécessaire pour atteindre les objectifs environnementaux sans causer de dommages involontaires à l'économie alimentaire et aux consommateurs.

Changements dans le budget des ménages

Comme le montrent les données de Statistique Canada, les Canadiens dépensent moins pour la vente au détail d'aliments et de boissons.⁵⁶ Pour beaucoup, l'incertitude financière est devenue la nouvelle normalité.⁵⁷ L'enquête a révélé que 77 % des personnes interrogées n'ont pas été en mesure d'épargner autant d'argent qu'elles l'auraient souhaité et que 72 % d'entre elles craignent de s'endetter davantage.⁵⁸ Les prix alimentaires ne sont pas les seules augmentations de dépenses auxquelles les Canadiens doivent faire face, car d'autres produits de base subissent encore les effets de l'inflation, et les dépenses des ménages, comme le loyer et les services publics, augmentent également d'une année à l'autre.

56 Statistique Canada. (20 octobre 2023). Ventes mensuelles au détail, prix et volume, désaisonnalisées (x1 000 000).

Extrait de https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb1/fr/tv.action?pid=2010006701&cubeTimeFrame.startMonth=01&cubeTimeFrame.startYear=2022&cubeTimeFrame.endMonth=12&cubeTimeFrame.endYear=2022&referencePeriods=20220101%2C20221201&request_locale=fr

57 The Canadian Press. (20 septembre 2023). L'augmentation du coût de la vie est en tête de liste des préoccupations des Canadiens, selon une étude de RBC. Extrait de <https://www.ctvnews.ca/business/rising-cost-of-living-tops-canadians-list-of-worries-rbc-survey-finds-1.6569818> (En anglais seulement)

58 Ibid.





dal.ca/aal

 @DalManagement

 /DalManagement

 @dalmanagement



arrellfoodinstitute.ca

 @arrellfoodinst

 @arrellfoodinstitute

 /arrellfoodinstitute



saifood.ca

 @SAIFood_blog



mfre.landfood.ubc.ca

 @mfreUBC

 /mfreUBC